

# Diversité : la RTBF a-t-elle manqué à ses obligations de service public ?

## Audition Le CSA a entendu la RTBF concernant ses programmes pour adolescents.

Le contrat de gestion de la RTBF (article 38) impose au service public de mettre en œuvre des programmes destinés aux adolescents (12-18 ans), à la production desquels ils doivent également être associés. Or, lors du contrôle annuel 2015, le régulateur – en l’occurrence, le Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) – a constaté que la RTBF n’avait pas satisfait à cette obligation.

En 2014, le programme crossmedia “What the Fake” répondait certes aux critères mais n’a pas été reconduit – ou remplacé – en 2015. En conséquence, le Collège d’autorisation et de contrôle (CAC) du CSA a décidé de notifier un grief à la RTBF qui a fait valoir ses arguments, hier, lors d’une audition publique.

La RTBF estime en effet qu’elle a rempli sa mission dans la mesure où elle

s’est adressée aux adolescents en déclinant ses émissions sur le web à travers les réseaux sociaux (programmes Snapchat, Facebook, Twitter de “The voice” par exemple). La RTBF a également rappelé que les 13-18 ans ne sont pas une “communauté homogène” et que les besoins varient d’un âge à l’autre. Elle estime également s’adresser – en partie – aux adolescents grâce à “Code Aventure” sur Ouftivi (dont le public cible est toutefois les 4-13 ans) ainsi que l’émission “Libre-échange” et des web-séries comme “Typique” (dont le public cible est toutefois les jeunes adultes). Elle a rappelé, enfin, le projet Media Z, radio numérique adressée aux 15-25 ans mais dont le lancement n’est pas encore intervenu. Le CSA rendra une décision définitive d’ici plusieurs semaines.

Pour rappel, le dernier baromètre diversité réalisé par le CSA (2013) révélait que les 19-34 ans représentaient plus de 40 % des personnes intervenant à l’écran. Cette proportion est deux fois

plus élevée que la présence réelle de cette tranche d’âge dans la population belge au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les moins de 18 ans, en revanche, sont sous représentés comparativement à la place qu’ils occupent dans la société.

### Meuse Radio, également entendu

Le CSA a également (ré)entendu l’éditeur de Meuse Radio. En l’occurrence, Radio Charlemagn’rie Herstal ASBL. Meuse Radio s’était en effet engagée à proposer des programmes de promotion culturelle à concurrence d’environ 10 heures par semaine.

Après un monitoring des programmes, les services du CSA ont constaté que le volume était inférieur à deux heures trente minutes par semaine.

L’éditeur, déjà entendu le 22 septembre 2016, a été (ré)auditionné hier car des changements importants au sein du conseil d’administration avaient eu lieu au moment de la précédente audition.

**Au. M.**

# 5,24

**POUR CENT**

En 2013, les 13-18 ans représentaient 5,24 % des intervenants en télévision.